Remboursement des Frais Saison 2004 / 2005

A retourner pour le 10 juin 2005 au plus tard.

Passé ce délai AUCUN remboursement ne sera effectué.

☑ **Soit à Marie-Hélène Tavernier - 14 allée de la Clairière - 77420 Champs sur Marne**
☑ **Soit à Gérard - Patrice - Patrick**

Les justificatifs sont obligatoires pour être remboursé des frais de boisson. *Merci de les joindre.*

Nom : Prénom :

Date	Nature du remboursement	Nombre de Km (aller et retour)	Total Par ligne en €

Remboursement à 0,1 € par Km. Soit par ligne : Nombre Total de Km : _____ x 0,1 = _____ €

Si plusieurs feuilles sont nécessaires, merci d'en faire des photocopies, de faire le total par feuille, puis de noter le récapitulatif sur la dernière et de nous remettre le tout. Page /